



DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE SENLIS
CANTON DE NANTEUIL LE HAUDOUIN
MAIRIE D'ORMOY-VILLERS

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 060-216004739-20260609-D33_06_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 juin 2026

Délibération N°33/06.2026

Date de convocation :
02/06/2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

**Affichage de la liste des
Délibérations :**
17/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 juin, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la mairie d'ORMOY-VILLERS en séance publique sous la présidence de Mme Aude WOZNICZKA, Maire.

Étaient présents : Mesdames WOZNICZKA, GROLIER, BASSIGNANI, PERROT, PION, PLASMANS et Messieurs MONTGILLARD, HELLEC, ZAHAF, VIEILLE, BENRALI, BRIEN, COLLIER

Absents représentés : M. ETAIN (procuration à Mme PLASMANS), Mme EYNARD (partie à 20h10, procuration à Mme PION)

Formant la totalité des membres en exercice,

Mme Florence BASSIGNANI est désignée secrétaire de séance.

Objet : commission communale des impôts : désignation de candidats

Madame le Maire rappelle que la CCID est composée de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

La commune doit proposer le double de candidats, soit 24 personnes contribuables pour la désignation des commissaires par le directeur départemental des finances publiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DESIGNE les 24 candidats ci-dessous :

Claudine AGOGUÉ	Christiane GOLAB	Jean-Luc PLUMAIN
Florence BASSIGNANI	Déborah HUBERT	Nathalie SEMAT
Khelil BENRALI	Abdourahmane KEITA	Corinne SESANA
Thibault BRIEN	Jean-Pierre LEVASSEUR	Michèle SIQUIER
Vincent CHAMARD	Martin MORELLON	Philippe SIQUIER
Sébastien DEVOS	Pierre PARIS	Philippe TOUPET
Pascal ETAIN	Eric PELLÉ	Xavier WOZNICZKA
Christian FAVEAU	Anne-Sophie PLASMANS	Mahdi ZAHAF

Ormo-y-Villers, le 22/06/2026

Le secrétaire de séance,
Florence BASSIGNANI



Le Maire,
Aude WOZNICZKA



Certifié exécutoire par le Maire :

- Compte tenu de sa transmission au représentant de l'Etat
- Et de sa publication sur le site internet communal le 22/06/2026/2025